

# Règlement Luga'Trail 2025

## **ART 1 : Épreuves**

Le RSSN et la Brasserie de Lugazaut, organisent 2 courses pédestres nature de 10 et 15 km « Luga'Trail », le Dimanche 05 Octobre 2025.

## **ART 2 : Participation**

L'épreuve est ouverte aux licenciés de certaines fédérations sportives et aux non licenciés, sous réserve pour ces derniers de la présentation d'un certificat médical rédigé en langue française (ou d'une traduction authentique), mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition, daté de moins d'un an à la date de la manifestation. Ce certificat devra être fourni lors de l'inscription ou lors du retrait du dossard.

Les licences acceptées pour prendre part à la course sont :

- Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass'Running délivrée par la Fédération française d'athlétisme,
- licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, licence délivrée par la Fédération française de triathlon,
- la Fédération française de course d'orientation ou la Fédération française de pentathlon moderne,

Pour les personnes majeures, le PPS (Parcours Prévention Santé) de la Fédération Française d'Athlétisme pour les inscriptions à partir de 1er avril 2024 est également accepté.

Tout concurrent doit se retirer immédiatement de la compétition si un membre du service médical officiel lui en donne l'ordre. La participation à la Luga'Trail implique l'acceptation du présent règlement. D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par

## **ART 3 : Inscriptions & Retrait des dossards**

Pour pouvoir prendre part à la course, chaque concurrent devra compléter et signer un bulletin d'inscription, attestant de l'acceptation du présent règlement. Pour les concurrents mineurs, la signature d'un représentant légal est obligatoire. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le règlement

sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les inscriptions peuvent se faire par internet jusqu'au Samedi 04 Octobre 12h, et sur place le matin de la course. Le droit d'inscription est de 9€ (jusqu'au 31/08/2025) – 10€ (du 01/09 au 04/10/2025 12h) – 12€ (le 05/10/2025) pour le 10km et 13€ (jusqu'au 31/08/2025) – 14€ (du 01/09 au 04/10/2025 12h) – 16€ (le 05/10/2025) pour le 15km.

Le retrait des dossards se fera à partir de 8h à la Brasserie de Lugazaut.

« La course des Pitchouns » : course gratuite de moins de 1km, dans la limite de 30 participants. Inscription sur place uniquement le matin de 8h à 9h, le 05 Octobre 2025. Départ à 11h.

#### **ART 4 : Catégories d'âge**

Les courses sont ouvertes aux concurrents nés en 2007 et avant.

#### **ART 5 : Ravitaillements**

De l'eau et des rafraîchissements seront disponibles le long du parcours et à l'arrivée.

#### **ART 6 : Organisation**

Un chronométrage est prévu sur la ligne d'arrivée. Une assistance médicale sera assurée pour les épreuves, dans le respect des règles techniques et de sécurité édictées par la FFA. L'organisation met à disposition des participants un parking, des douches et sanitaires. Le dossard devra être entièrement lisible lors de toute la course, sur le devant. L'organisation ne fournit pas les épingles pour fixer les dossards (prévoir des épingles).

L'itinéraire de la manifestation inclut des passages sur des propriétés privées, pour lesquelles l'organisateur a les autorisations écrites des propriétaires. En aucun cas les concurrents n'ont l'autorisation d'emprunter le même parcours et de passer par ces propriétés, en dehors de la manifestation. Le parcours sera communiqué le matin de la course et ne pourra être diffusé par les participants sur internet et autres réseaux sociaux. En cas de manquement à ces points, l'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable d'aucune manière.

L'organisation peut, en cas de force majeure notamment climatique, modifier le parcours, dont les nouvelles modalités seront alors portées à la connaissance des participants au départ de la course.

#### **ART 7 : Assurance**

L'organisateur souscrit pour cette manifestation une assurance en responsabilité civile. Les licenciés bénéficient, s'ils ont souscrit au contrat collectif attaché à leur licence, de l'assurance de personnes dite « individuelle accident ». Il revient aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident ou de prendre attache auprès de leur assureur pour vérifier leur couverture. L'organisateur informe ces concurrents non

licenciés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique peut les exposer.

### **ART 8 : Résultats & Récompenses**

Les récompenses seront remises à l'arrivée.

Elles seront attribuées :

- aux 3 premiers (homme et femme) au scratch ;
- au 1er, (homme et femme) : \* CADET \* JUNIOR \* ESPOIR \* SENIOR \* MASTER 0 \* MASTER 1 \* MASTER 2 \* MASTER 3 \* MASTER 4 \* MASTER 5 \* MASTER 6 \* MASTER 7 \* MASTER 8 \* MASTER 9 \* MASTER 10 \* MASTER 11 \* MASTER 12

### **ART 9 : Informatiques et libertés**

Conformément aux dispositions de la loi n°78\*17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », l'organisateur informe les participants à la présente course que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve, sur le site du comité et/ou la Fédération française d'athlétisme. Si des concurrents souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur à l'adresse suivante ([brasseriadelugazaut@gmail.com](mailto:brasseriadelugazaut@gmail.com)) et le cas échéant la FFA ([cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)).

### **ART 10 : Droit à l'image**

Les participants acceptent, sans limitation de durée, que leur image prise à l'occasion de cette manifestation soit utilisée dans les diverses communications attachées à l'épreuve.

### **ART 11 : Annulation**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation pourra être amenée à rembourser tout ou partie des frais d'engagement des concurrents.

### **ART 11 : Handisport**

L'épreuve n'est pas apte à accepter les concurrents handisports.

### **ART 12 : Accompagnateurs**

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés sur le parcours.

### **ART 13 : Gardiennage**

Par mesure de sécurité aucun gardiennage de biens personnels n'est prévu (sacs, affaires personnelles..., avant, pendant et après la course.) L'organisateur ne sera pas tenu responsable d'un vol, perte, destruction d'objet.

#### **ART 14 : Respect de l'environnement**

La Luga'Trail est un évènement qui se déroule en pleine nature. Les participants doivent respecter les sites traversés. Ainsi, des poubelles seront disposées sur le parcours et notamment à proximité des ravitaillements. Il est interdit de laisser des déchets ou des mégots sur le parcours. Tout participant ne respectant pas cet article sera considéré hors course par les organisateurs.